

CONSEIL REGIONAL DES LOISIRS DE LA RIVE SUD

AVIS SUR LA FORMATION DES ADULTES

LOISIR ET FORMATION: VERS UNE COMPLEMENTARITE?

AVIS PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DES
CONSULTATIONS MENÉES PAR LA COMMISS-
SION D'ÉTUDE SUR LA FORMATION DES
ADULTES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

PAR LE CRL RIVE SUD ET UN GROUPE
D'INTERVENANTS MUNICIPAUX EN LOISIR
DE LA RÉGION DE LA RIVE SUD DE
MONTRÉAL.

DECEMBRE 1980

TABLE DES MATIERES

Avant-Propos	2
Introduction	6
Première partie: BREF CONSTAT DE SITUATION	9
Note: "Le socio-culturel"	9
1. Les intervenants	11
2. La duplication et l'éparpillement	14
3. La connaissance des besoins de l'utilisateur	16
Deuxième partie: REPARTITION ET COMPLEMENTARITE DES ROLES	18
1. Des secteurs complémentaires	18
2. Le citoyen centre de nos préoccupations.....	21
3. Répartition et complémentarité des rôles	23
4. Des contraintes	28
Troisième partie: VERS UNE POLITIQUE GOUVERNEMENTALE	31
1. Des choix et des options	31
2. Pour une cohérence étatique	35
3. Le rôle de l'Etat	37
Annexe: Loisir et formation: Document de réflexion.....	5

AVANT-PROPOS

Le Conseil régional des loisirs de la Rive sud est un organisme privé sans but lucratif, subventionné par le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, travaillant au développement harmonieux du loisir sur son territoire. Pour ce faire, le CRL Rive sud remplit des fonctions d'information, d'animation, de consultation, de concertation, de représentation, de médiation, de formation et joue un rôle de personne-ressource auprès des différents intervenants en loisir de notre territoire. Celui-ci comprend la zone sud de Montréal qui s'étend des rives du fleuve Saint-Laurent à la frontière américaine, et de Châteauguay aux rives du Richelieu en passant par St-Jean et Iberville. Une soixantaine de municipalités s'élèvent sur ce territoire.

Notre membership est constitué de corporations municipales, de corporations scolaires, d'associations régionales, de comités et de commissions de loisirs, de même que d'organismes locaux et d'individus, tous ayant un intérêt dans le domaine du loisir.

De par la place qu'il tient dans notre société et dans notre vie quotidienne, et de par le développement croissant et rapide qu'il connaît depuis quelques années, le loisir est devenu un vaste champ d'action où les intervenants se multiplient sans cesse.

A cause des liens multiples qui existent entre le loisir et le domaine de la formation, il n'est guère surprenant de constater que le milieu du loisir veuille faire entendre sa voix dans cette consultation que tient le gouvernement québécois sur la formation des adultes.

Aussi, au CRL de la Rive sud, bien que nos ressources ne nous permettent pas d'être présents comme nous le souhaiterions à toutes les consultations qui se tiennent depuis les dernières années, nous avons estimé pertinent de recueillir le pouls de certains intervenants municipaux de la région et de transmettre quelques réflexions qui devraient permettre à la Commission de mieux saisir la problématique existant entre le domaine du loisir et celui de la formation.

Pour ce faire, nous avons, dans un premier temps, produit un document de réflexion (document que vous trouverez en annexe) et qui avait pour but de sensibiliser les intervenants municipaux et locaux au rôle du loisir dans le domaine de la formation de l'adulte.

Puis, nous avons invité les intervenants intéressés et disponibles à mettre de l'avant leurs premières réflexions lors d'une rencontre d'une demi-journée. Quelque dix intervenants ont alors pu exprimer leurs points de vue.

Il fut, entre autres, conclu de l'importance de la représentation du secteur du loisir dans le débat sur la formation des adultes et le CRL Rive sud, alimenté

par les réflexions des intervenants, entreprit une première rédaction d'un avis, rédaction qui fit l'objet, à son tour, d'une autre rencontre.

Bien que nous ayons été fort bousculé par le temps, il nous apparaît important que vous receviez aujourd'hui le fruit de cette démarche.

Cet avis est bien loin d'être exhaustif, nous en sommes parfaitement conscients. Si ces réflexions peuvent permettre aux intéressés d'être davantage sensibilisés et conscients de la situation du loisir en regard du domaine de la formation et du milieu scolaire en particulier, nous aurons atteint notre objectif.

TABLE DES MATIERES

Avant-Propos	2
Introduction	6
Première partie: BREF CONSTAT DE SITUATION	9
Note: "Le socio-culturel"	9
1. Les intervenants	11
2. La duplication et l'éparpillement	14
3. La connaissance des besoins de l'usager	16
Deuxième partie: REPARTITION ET COMPLEMENTARITE DES ROLES	18
1. Des secteurs complémentaires	18
2. Le citoyen centre de nos préoccupations.....	21
3. Répartition et complémentarité des rôles	23
4. Des contraintes	28
Troisième partie: VERS UNE POLITIQUE GOUVERNEMENTALE	31
1. Des choix et des options	31
2. Pour une cohérence étatique	35
3. Le rôle de l'Etat	37
Annexe: Loisir et formation: Document de réflexion.....	5

INTRODUCTION

LOISIR ET FORMATION: AU-DELA DES VOCABLES

Depuis longtemps notre société a sectorialisé, voire catalogué les différentes sphères de l'activité humaine; irréalisme certain, mais qui a été soutenu pour des raisons de facilité administrative bien évidentes.

Loisir et formation sont deux champs, concepts sociologiques véritablement intégrés au quotidien de la personne et dont il serait fort malaisé de définir ici les frontières avec une rigidité implacable. S'astreindre à leur apporter des définitions bien circonscrites risquerait de nous éloigner de la réalité quotidienne. Ou encore, les définir d'une façon si large que ces définitions ne sauraient servir que de seules balises pour les fervents de rhétorique n'est guère plus pertinent.

Aussi, est-ce avec quelque peu de réserve que nous avons pris note des définitions utilisées par la Commission. Car, si nous en avons bien compris le sens, toute activité mentale, sensori-moteur, physique ou sensorielle s'inclut dans un processus de formation, et, tout compte fait, tout est formation!

Les processus de croissance et de développement d'un individu sont innombrables et les situations de tout instant peuvent devenir objet de développement: un souper en tête à tête, une soirée à la télévision, une lecture, une activité sociale, un moment de créativité, un "cours", un sourire, un "accident de voiture" et quoi encore, peuvent intervenir dans le développement de l'individu. Il

est évident qu'un moment de loisir peut avoir une incidence certaine sur la formation de cet individu.

Mais, de tout cela, il nous faut comprendre l'essentiel: des situations et de l'environnement que vit et connaît un individu donné, c'est à celui-ci que revient la responsabilité ultime d'en disposer comme bon lui semble.

Aussi, en tant qu'intervenant, n'oublions pas que c'est l'individu qui demeure le dernier responsable de son cheminement.

Pour la bonne lecture de ce document, nous avons donc identifié une dimension tenant de la détente, de la créativité et d'une gratuité d'action propre au secteur loisir, et à une dimension privilégiant une "acquisition de connaissances ou d'habilités" propre au secteur de la formation.

Somme toute, l'objectif premier d'une activité dite de formation serait de favoriser l'acquisition d'une connaissance, d'une technique ou d'une habilité, alors que celui d'une activité de loisir serait de favoriser l'expression et l'utilisation de ces connaissances.

La première ferait donc appel à un programme structuré et à un encadrement plus formel, alors que l'activité de loisir inviterait davantage à la spontanéité, jouirait d'un cadre beaucoup plus ouvert, moins rigide, et d'un encadrement minimal à la disposition de l'individu.

PREMIERE PARTIE

UN BREF CONSTAT DE SITUATION

PREMIERE PARTIE

UN BREF CONSTAT DE SITUATION

NOTE: "LE SOCIO-CULTUREL"

Avant d'entreprendre le constat de situation, permettez-nous de débiter en ouvrant une courte parenthèse sur la notion de "socio-culturel".

En effet, la Commission Jean a un mandat clairement identifié d'étude sur la "formation socio-culturelle" de l'adulte. Dans ce domaine, il est très clair que le loisir dit "socio-culturel" détient une grande part du gâteau lorsqu'il s'agit de formation. En effet, cette formation socio-culturelle s'accomplit très souvent par le biais d'une activité de loisir.

Aussi, est-ce en faisant plus particulièrement référence à ce loisir "culturel" (au détriment de socio-culturel, terme délaissé depuis un certain temps par le monde du loisir) que nous utilisons le mot "loisir".

Toutefois, il ne faudrait sûrement pas recevoir "loisir" comme exclusif au seul secteur culturel. En effet, le sport, le plein air, le loisir touristique (tourisme social) et le loisir socio-éducatif, sont autant de secteurs à inclure dans la notion de loisir. Ceux-ci peuvent d'ailleurs être considérés, autant que le loisir culturel, comme ayant une corrélation importante avec le domaine de la formation.

Notons également, pour une meilleure compréhension du lecteur, que la notion de "service", ou de "secteur communautaire", est de plus en plus présente dans l'approche loisir, chez les services municipaux de loisir, en particulier. L'intervention "communautaire" en est une où l'on travaille davantage en fonction, pour et avec les organismes du milieu. Cette approche se veut donc un soutien certain à la prise en charge des citoyens de leur loisir.

1. LES INTERVENANTS

1.1 Les organismes bénévoles

Les organismes bénévoles sont certes une des charnières les plus importantes du monde du loisir: associations, clubs et comités offrent à la population divers programmes dans presque tous les secteurs donnés. Que ces organismes s'adressent à une clientèle spécifique, ou encore, qu'ils mettent leur attention sur une activité particulière, ils sont témoins d'un dynamisme certain des bénévoles et d'une implication dans leur milieu social respectif des plus importante.

Certains de ces organismes proposent des programmations fort variées allant du cours de macramé à la fête de quartier ou au carnaval.

Ces organismes reçoivent le soutien des services municipaux de loisirs, mais la situation devient quelque peu différente lorsque nous les retrouvons en milieu rural*, alors qu'ils ne peuvent compter que sur leur propre ressource et sur la bonne volonté des élus ou des organismes publics.

1.2 Le secteur municipal

En milieu rural, la municipalité soutient les comités et organismes locaux, par le biais de subventions ou d'aide technique; elle reconnaît les organismes bénévoles, voit fréquemment à l'implantation et à l'entretien des équipements lourds de la municipalité.

* Dans le domaine du loisir, est considérée "municipalité rurale" une municipalité qui ne possède pas de service de loisir municipal où travaille un permanent à temps plein.

Ce sont les organismes bénévoles qui voient aux programmations et programmes offerts à la population.

En milieu urbain, on retrouve aussi des comités et des organismes qui offrent des programmes, et le service de loisir municipal, en plus de soutenir ces organismes, propose fréquemment une programmation.

Toutefois, la situation la plus généralement rencontrée est celle où le service de loisir, travaillant d'une façon sectorielle (bien qu'il puisse avoir un secteur communautaire) propose une programmation culturelle ayant davantage une formule de "cours", c'est-à-dire, où l'on véhicule, dans les ateliers, un enseignement technique spécialisé: atelier de poterie, peinture, etc. Bien que ces ateliers soient souples dans leur méthode, il n'en demeure pas moins que la notion d'"acquisition de connaissances" y est fort présente.

L'éventail de la programmation peut être des plus vastes; il n'en demeure pas moins que l'évaluation des programmes est souvent faite sur une base quantitative plutôt que qualitative, reprenant ainsi le modèle scolaire où le nombre d'inscriptions et de présences durant un "cours" donné sert souvent de critère principal pour la poursuite du cours: raison d'être et rentabilité sont alors plus facilement justifiables auprès de l'autorité politique ou administrative supérieure.

1.3 Le secteur scolaire

Enfin, le secteur scolaire par le biais des services d'éducation aux adultes offre également un type de programmation semblable ou identique à celles des organismes

bénévoles ou des municipalités. On y retrouve aussi bien un cours à caractère sportif, qu'un cours à caractère culturel.

1.4 Le secteur social

Quoique véhiculé de façon différente et avec des objectifs différents, il n'est pas rare de voir, par exemple, un CLSC proposer une "activité" ou un "cours" culturel. Bien sûr, cette activité est souvent beaucoup plus un moyen d'animation du milieu ou de "recrutement" de clientèle qu'une activité de loisir ou de formation. Toutefois, il est fréquent de retrouver des contenus presque identiques aux contenus présentés par les autres intervenants.

2. La duplication et l'éparpillement

Avec cette multiplicité d'intervenants, le citoyen d'une municipalité donnée pourrait avoir le choix de suivre un "cours de macramé" dans quatre organismes différents! Mais peut-être avec le même professeur!

Et autant ce citoyen peut se voir offrir ces quatre cours de macramé, peut-être qu'aucun cours ne lui est offert dans le domaine qu'il désirerait.

Cette situation, diront certains, tient davantage de la caricature que de la réalité. Et auraient raison tous ceux qui, à l'aide d'exemples très réels, décriraient les efforts de collaboration entre les intervenants. Car il y en a, et, heureusement, il y en a de plus en plus.

Toutefois, cette concertation au niveau de la programmation est encore naissante et elle tient plus souvent qu'autrement qu'à la seule bonne volonté et à l'initiative des bureaucrates en fonction au sein des organismes, plutôt qu'à une intention politique bien articulée.

Ce dédoublement conduit aussi à une sous-utilisation de l'équipement; un comité de loisir doit acheter un four à poterie alors qu'à l'école du quartier deux fours ne sont pas utilisés.

Nous ne nous attarderons pas à décrire des situations que tous connaissent assez bien, demeurons cependant conscients que bien que la concertation "organismes-scolaire-municipale" soit de plus en plus

présente, elle est loin d'être mature et n'a pas encore atteint sa pleine vitesse de croisière, les problèmes inhérents à sa complète réalisation étant loin d'être résolus.

Le fait est que la mentalité qui prévaut actuellement en est une où l'on justifie son intervention (son existence même) par la popularité d'une activité; elle est "rentable", peut-on souvent entendre!

Notre mentalité de consommateur nous invite aussi à consommer l'activité culturelle plutôt que de la vivre pleinement. Celui qui offre cette activité se retrouve, lui aussi, dans ce cercle de la consommation.

3. La connaissance des besoins de l'utilisateur

S'il est un domaine encore fort peu développé, c'est bien celui de la connaissance des besoins de l'utilisateur. Avouons en toute honnêteté, que les intervenants de tout acabit doivent chercher dans plus d'une direction afin de reconnaître adéquatement les véritables besoins de leur milieu respectif. Sans oublier que les besoins recensés ne sont pas toujours ceux qui sont véritables ou qui ont été exprimés. La notion de besoin a, elle aussi, été souvent utilisée à des fins de justification.

Or, cette reconnaissance exacte des besoins du milieu étant souvent difficile à accomplir, ne serait-ce point autour de ce premier thème que nous devrions faire montre de collaboration?

Une lecture de situation revêt un nombre considérable de facteurs et si, de cette première lecture, peut découler un premier consensus, il pourrait être plus aisé d'amorcer une concertation autour de l'action.

Aussi, il faudra assurément améliorer nos compétences dans ce domaine et ne pas craindre l'utilisation d'outils de recherche tels que ceux utilisés par le secteur privé. Nous avons souvent jugé les fins pour lesquelles ces outils étaient utilisés, mais cela ne change pas la valeur de ceux-ci.

DEUXIEME PARTIE

REPARTITION ET COMPLEMENTARITE DES ROLES

DEUXIEME PARTIE

REPARTITION ET COMPLEMENTARITE DES ROLES

1. Des secteurs complémentaires

Nous avons précédemment abordé le fait que trop souvent, notre système social avait exagérément catégorisé l'activité humaine: s'en est suivi d'énormes problèmes de dédoublement.

Aussi, tentons de mieux cerner les principales caractéristiques qui concernent les domaines de la formation et du loisir, sans pour autant les concevoir comme exclusives.

Pour nous, le domaine de la formation, comme nous l'avons mentionné, est celui où l'objectif premier d'une activité donnée en est un d'acquisition de connaissances, de techniques et d'habilités.

D'autre part, le Livre blanc sur le loisir du gouvernement québécois, sans définir avec rigueur le mot loisir, a néanmoins formulé une "idée" du loisir en cinq volets:

le loisir comme détente;

le loisir comme lieu de liberté et de créativité;

le loisir comme lieu de formation permanente;

le loisir comme pôle de développement culturel, social et économique;

le loisir comme droit de la personne.

Sous le troisième volet, le document gouvernemental précise:

"Parce qu'il est le lieu de la créativité, de l'expression et de la découverte, le loisir est fondamentalement éducatif: le loisir est même le lieu par excellence de la prise en charge par les groupes des processus les mieux enracinés et les mieux adaptés de formation et de promotion personnelles et collectives."

...

"... s'il y a un lieu vraiment personnalisé d'apprentissage, de développement et de formation, c'est bien le temps libre et le loisir qu'il permet."

...

*"Entre le loisir et l'éducation permanente ainsi comprise, on l'aura deviné sans peine, des liens étroits et multiples s'établissent tout naturellement. En effet, comment ne pas voir que le loisir peut constituer un temps fort de l'éducation permanente, un élément essentiel de l'édification d'une véritable "cité éducative"? **

La plupart des énoncés de la politique gouvernementale a reçu l'approbation de la majorité des intervenants du milieu. Toutefois, il est certaines affirmations du livre blanc qui nous laissent quelque peu perplexes.

En effet, pour nous, le loisir est avant tout et fondamentalement un domaine où l'objectif premier en est un de détente, de spontanéité et de créativité.

Il est évident qu'une activité de loisir peut revêtir un caractère foncièrement éducatif ou formateur. Il peut et est aussi utilisé comme moyen d'animation du milieu. Toutefois, ce n'est pas là que devrait être reconnu son essence.

Le loisir a également été et est encore souvent un outil, un moyen utilisé pour des fins diverses. Il n'y a pas si longtemps, la raison d'être du loisir était de prévenir la délinquance chez les jeunes. Les C L S C en ont d'ailleurs encore conservé quelques recettes. (Sans méchanceté, aucune!)

Aussi étrange que cela puisse paraître, il nous semble qu'il faille "réhabiliter" le loisir dans ses dimensions fondamentales: celle de la spontanéité, de la créativité, celle aussi, du geste "désintéressé", gratuit, sans pression, celle du "jeu pour le plaisir", histoire de laisser s'épanouir notre côté "enfant", tout simplement, sans raison particulière.

Nous ne devrions plus assister à une justification du loisir par des raisons autres que celles qui tiennent de son fondement: le loisir se justifie par lui-même et doit être reconnu pour ce qu'il est avant tout.

* "On a un monde à récréer", Livre blanc sur le loisir au Québec, Gouvernement du Québec, page 26.

2. Le citoyen, centre de nos préoccupations

Articuler une politique d'intervention dans quelque domaine que ce soit, demande d'abord d'en reconnaître (et d'en connaître) le bénéficiaire, la clientèle visée. Déjà moult organismes à vocations sociales décrivent leurs clientèles comme centre et objet de leurs préoccupations.

Le loisir ne déroge pas à la règle, et le gouvernement recevant en cela l'appui unanime du milieu, a fait du citoyen le centre de sa préoccupation.

Belles intentions et belles phrases, pourraient-on dire. Car autant elles peuvent ne rien signifier, autant, lorsque telle ligne de conduite devient réellement intégrée, elle peut signifier des changements radicaux d'attitude.

Les organismes ne font plus qu'offrir uniquement des services, ils conçoivent pour, par et, autant que se peut, avec leurs clients, les services que ceux-ci requièrent.

On justifie son intervention non plus par la quantité de services offerts, mais par la satisfaction de la clientèle qui reçoit ces services. Toutefois, on devra voir à se doter, là encore, d'outils d'évaluation beaucoup plus appropriés.

N'empêche que celà vient de changer bien des choses ...

Aussi, sommes-nous parfaitement conscients de la lenteur que pourrait amener un tel changement. Ce n'est sûrement pas demain la veille, mais néanmoins, est-ce sur cette voie que nous croyons devoir aller, et c'est cette voie que nous sommes prêts à emprunter dès maintenant (si ce n'est pas déjà commencé).

Enfin, reconnaître l'épanouissement de l'individu comme la raison de notre présence, à tous, de tout secteur, identifierait déjà la cible commune qui doit constamment orienter nos actions.

Et conséquemment, la connaissance des besoins de cet individu devrait faire l'objet d'un premier geste concerté.

3. Répartition et complémentarité des rôles

Une fois les concepts bien reconnus et articulés, et le but de nos démarches clairement identifié, comment peut se dessiner l'échiquier où tous les intervenants s'entrecroisent? Est-il possible qu'une communauté locale puisse connaître une harmonie d'actions de la part de ses organismes? Nous le croyons, pour sûr, et à l'heure actuelle plusieurs réalisations faites en concertation le démontrent.

Ainsi est-ce dans une meilleure compréhension de nos responsabilités et de nos objectifs que réside le succès de tels actes. Car les problèmes à résoudre sont énormes: démocratiser et accroître l'accessibilité des services peut représenter un impact financier important. Et toute la responsabilité politique de l'augmentation du fardeau fiscal du contribuable y est conséquente..

Nous croyons qu'il ne serait pas souhaitable de confiner des organismes dans des rôles stricts et exclusifs où ils ne peuvent faire montre d'aucune initiative. Toutefois, il est important de régler de la façon la plus positive qui soit, les problèmes de dédoublement que nous rencontrons. Aussi, tout en respectant l'autonomie des organismes, on devra accroître leur sens des responsabilités.

3.1 Les organismes bénévoles et volontaires

Aussi, si nous reconnaissons l'individu ou le citoyen comme véritable centre de nos préoccupations, nous croyons que les organismes volontaires et bénévoles, constitués de ces citoyens et alimentés par leur dynamisme, devraient jouir d'une meilleure place au soleil: l'intervenant central et privilégié sur lequel reposeront les fondements de la politique gouvernementale.

Les organismes volontaires et bénévoles, présents à leur milieu, devraient être considérés comme les véhicules privilégiés des aspirations du citoyen.

Aussi, doit-on leur accorder plus qu'une simple "revalorisation verbale": ils sont les baromètres du dynamisme et du niveau de prise en charge d'une communauté.

De ce fait, comme le véhicule l'approche communautaire dans le domaine du loisir, devrait-il y avoir de véritables politiques de soutien et de services articulés en fonction des besoins de ces organismes, de leurs membres et de leurs clientèles.

Les organismes publics ou para-publics auraient donc une responsabilité certaine, voire un devoir, de répondre au maximum de leurs ressources, aux demandes du milieu et non plus de décider unilatéralement sous de fausses prétentions à qui on accorde l'accessibilité à un service donné: une politique claire, mais aussi diffusée et connue.

Donc, des organismes bénévoles réalisateurs, près de leurs clients, et qui peuvent compter d'une façon sérieuse sur le concours et le soutien des organismes publics.

3.2 Municipalités et milieu scolaire

Le Livre blanc sur le loisir au Québec a reconnu sans détour le rôle de maîtrise d'oeuvre dans le domaine du loisir aux municipalités. On connaît déjà la responsabilité éducative du système scolaire. Ces deux entités sont également celles qui "possèdent" et gèrent le plus grand nombre d'équipements publics sur le territoire.

Depuis plusieurs années déjà, la concertation scolaire-municipale est bien entamée dans le domaine des équipements: utilisation partagée des locaux, implantation, construction et gérance bi-partite d'équipements communautaires sont devenues chose courante.

Toutefois, on ne peut malheureusement pas en dire autant du domaine de la programmation.

Or, en nous référant aux concepts déjà exprimés, il serait normal et souhaitable que l'activité de type "formation" soit le lot du secteur scolaire, et que l'activité de type "loisir" soit le lot des municipalités.

Dans cette perspective, le type "d'ateliers" culturels ayant davantage une connotation de "cours," ne serait plus offert par la municipalité, mais bel et bien par le secteur scolaire.

Le rôle de la municipalité en serait un où elle mettrait à la disposition du citoyen les facilités qui lui permettraient de profiter et de mettre en pratique les connaissances acquises en milieu scolaire, ou auprès des organismes bénévoles.

La municipalité aurait également à être véritablement au service de ses organismes et, par ce biais, assurerait l'animation de ses communautés locales.

Cette division des champs d'intervention permettrait aux organismes scolaires de consolider leur rôle, leurs services et leurs programmes dans le domaine culturel.

Evidemment, cette consolidation devra se faire en fonction principalement des besoins des organismes bénévoles. De même, le milieu scolaire, pour pallier aux lacunes actuelles, devra se doter de structures et de politiques d'accueil permettant de répondre adéquatement et sans préjugés aux demandes du milieu.

Aussi, sans nier l'importance de la formation professionnelle et son apport incontestable à notre essor économique, nous estimons que la formation culturelle devrait jouir de possibilités et de ressources aussi importantes.

Quant à la municipalité, elle pourrait s'attarder et investir davantage dans son approche communautaire et favoriser ainsi un dynamisme croissant de sa communauté.

Toutefois, il ne faut pas voir cette division comme restrictive: elle ne doit servir que de point de référence. En effet, il peut, en plusieurs circonstances, être plus "rentable" de voir "cours" offert par une municipalité que par un organisme scolaire: la possession d'équipements spécialisés ou d'autres types de circonstances peuvent en effet intervenir.

Somme toute, nous pourrions résumer ainsi notre "vision": un citoyen, centre et objet principal de la démarche de tous les intervenants, des organismes volontaires près du citoyen et susceptibles d'être des réalisateurs privilégiés, et enfin des organismes publics au service du citoyen et des groupes dont il fait partie.

Le tout dessiné en fonction de la satisfaction des besoins du citoyen où le milieu scolaire s'occupe de "diffuser" les connaissances, et où la municipalité offre les facilités pour "exploiter" ces connaissances.

Les conditions essentielles à la réalisation de tout cela: une meilleure compréhension des rôles, une cible commune, et un dialogue menant à la concertation.

4. Des contraintes

L'idée que nous venons d'exposer est loin, toutefois, d'être dépourvue de tout obstacle. Déjà, au départ, notre société de consommation est loin d'encourager la mise en place de processus de prise en charge, bien que nous puissions sentir des changements importants dans les valeurs qui nous habitent. Les gens se penchent davantage sur leur "être" plutôt que sur leur "avoir" et la recherche d'un plus grand épanouissement et d'une meilleure qualité de vie font de plus en plus partie de notre quotidien.

La conception de leurs responsabilités qu'ont les administrateurs que nous élisons au sein de nos corps publics a souvent favorisé la mentalité voulant que ceux-ci agissent en "propriétaires" de biens, alors que ces biens appartiennent à la communauté.

Aussi, la notion de "rentabilité" a-t-elle été plus facilement identifiée à une évaluation de chiffres, de quantités ou de statistiques, plutôt qu'à une évaluation de la réponse faite aux besoins du citoyen et de la satisfaction de ce dernier.

Cette remarque toutefois ne doit pas être comprise au sens où l'on dénigrerait la responsabilité de la gestion des deniers publics. Car il faut bien saisir l'importance de l'équilibre social et économique qui doit prévaloir dans la gestion du bien public. A tout service donné suit un coût, et l'évaluation de notre capacité à payer doit faire de plus en plus l'objet d'une attention continuelle.

Cependant, sans obligatoirement augmenter le fardeau financier du contribuable, nous croyons qu'il est possible de repenser l'intervention des organismes publics afin qu'elle soit plus profitable à la communauté qu'ils desservent. En évitant le dédoublement, par exemple, on peut consacrer les ressources récupérées à l'élargissement de l'éventail des services offerts.

Enfin, il faut demeurer conscient que lorsque des changements sérieux se préparent et se présentent, on doit voir à ne pas "brusquer" les choses. De telles réformes doivent être comprises, bien assimilées et intégrées avant de faire partie de la vie courante. Sinon, on risque de voir s'effondrer des édifices avant qu'ils ne soient construits.

TROISIEME PARTIE

VERS UNE POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

TROISIEME PARTIE

VERS UNE POLITIQUE GOUVERNEMENTALE

Jusqu'à présent, nous avons volontairement négligé de parler de l'Etat. Nous essaierons ici de voir de quelle façon il doit ou devrait intervenir, et autour de quels pôles peut s'articuler sa politique.

1. Des choix et des options

Après une bonne lecture de la situation, le gouvernement aura à faire des choix et à présenter ses options.

1.1. L'individu

Il nous semble évident que l'on doit reconnaître l'individu comme centre de nos préoccupations. Il est notre raison d'être. Aussi, faut-il le voir comme responsable de son devenir et habilité à se prendre en charge.

Il appelle notre respect, et travailler à son mieux-être devrait être l'essentiel de nos démarches.

Déjà, le gouvernement a reconnu ce citoyen comme centre de nos préoccupations dans plusieurs énoncés de politiques gouvernementales: le Livre blanc sur le loisir au Québec est d'ailleurs de ceux-là.

Toutefois, bien que le gouvernement ait déjà statué sur un tel choix, cela ne signifie pas pour autant que son action et son intervention soient conformes à ce statut. Le modèle de

gestion gouvernemental est souvent bien loin de se conformer à de telles préoccupations.

Aussi, est-ce avec une conviction certaine de la valeur de la reconnaissance du citoyen que nous endossons ce choix. Mais c'est aussi avec un certain scepticisme que nous le présentons, sachant fort bien qu'entre l'intention et le geste, il y a tout un monde...

1.2 Pour une politique d'accessibilité

De cette reconnaissance du citoyen, doit découler automatiquement une reconnaissance du droit à la formation pour tout individu. Nous devons alors articuler une politique efficace d'accessibilité. Celle-ci peut comprendre notamment deux pôles: d'une part, la mise en place de politiques favorisant l'accroissement de l'offre et de la disponibilité des ressources, et d'autre part, la restriction minimale des contraintes régissant l'accessibilité de l'individu aux ressources disponibles.

A titre d'exemple, nous considérons que la scolarisation d'un individu ne doit pas être un critère privant ce dernier des ressources auxquelles il devrait avoir accès.

Aussi, nous croyons que la scolarisation d'un individu ne doit pas être la seule raison pour laquelle celui-ci peut être admis à une activité donnée de formation: n'oublions pas que c'est cet individu, et nul autre, qui est l'ultime responsable de son développement et qu'ainsi, il a droit de choisir ce qui lui convient.

Certaines clientèles et groupes d'appartenance doivent aussi faire l'objet de préoccupations plus particulières: les personnes handicapées, les défavorisés sociaux ou tout

autre groupe comportant une caractéristique socialement "déficiente".

Toutefois, le gouvernement doit bien se garder de tomber dans le piège du paternalisme débordant lorsqu'il articule ses interventions et ses politiques dans ce domaine: la prise en charge demeure un objectif toujours présent et qui doit être bien compris.

1.3 Les organismes bénévoles et volontaires

Nous croyons que ces organismes doivent recevoir la meilleure reconnaissance qui soit. Ils sont le premier lien entre l'individu et les divers intervenants.

Aussi est-ce autour d'une véritable politique de service et de soutien à leur intention que le gouvernement devrait investir ses efforts.

Les organismes publics et parapublics détiendraient des responsabilités importantes à ce chapitre, et le gouvernement verrait à leur apporter toute la contribution nécessaire à cet effet.

1.4 Les organismes publics

Les organismes publics auraient alors un mandat clair concernant les services qu'ils auraient à rendre à la population. Aussi, c'est d'abord en définissant les rôles de chacun, d'une façon claire mais non-abusive, qui encouragerait aussi la recherche et le développement de nouveaux modèles de collaboration sociale, que nous pourrions tendre vers cette harmonie actuellement absente.

C'est aussi en sensibilisant et en rendant davantage conscients ces organismes de leur responsabilité sociale: on ne doit plus assister à une dilapidation des biens publics pour des fins personnelles ou politiques injustifiables.

Lorsque ces prémisses auront été bien amorcées, nous pourrons alors croire et exiger le respect réel de l'autonomie des organismes publics. Les rôles et responsabilités une fois bien compris, il reviendra aux organismes publics de décider et d'évaluer des actions les plus pertinentes et les mieux adaptés à leur milieu.

Les organismes publics doivent être représentatifs de leurs milieux. Il serait inacceptable qu'ils soient ou deviennent des "succursales" d'un Etat centralisateur.

2. Pour une cohérence étatique

Nous sommes tous parfaitement conscients de tout l'éparpillement et de la duplication des services sociaux et communautaires offerts à la population. Toutefois, ils ne pourront être évités tant et aussi longtemps que nous retrouverons de l'incohérence au palier gouvernemental.

En fait, il est pratiquement impossible de retrouver une base commune d'intervention et une même orientation au sein de l'appareil gouvernemental. La sectorialisation gouvernementale y est pour beaucoup. Car les ministères ont été créés pour défendre, promouvoir ou développer des intérêts ou des secteurs.

Or, ces intérêts, d'un ministère à l'autre, peuvent être conflictuels de par leur essence même. De plus, les modèles de gestion utilisés par ces ministères les invitent à rechercher l'accroissement de leurs pouvoirs et l'expansion de leur entité. On veut aussi gérer et contrôler de plus en plus.

Pour ce faire, un ministère cherche inévitablement à gagner du terrain: il débordera de son champ premier et empiètera sur le terrain du ministère voisin, ce qui lui est permis, puisque tous les ministères jouissent d'une autonomie face aux autres.

Il est alors bien facile de comprendre le pourquoi de toutes ces guerres sectorielles et ces querelles de fonctionnaires. Et en voulant augmenter leurs champs d'actions respectifs, les ministères s'en donnent à coeur joie pour offrir de plus en plus de programmes dans des domaines qu'ils peuvent "légitimement" considérer comme étant de leur ressort.

Les organismes publics se sont "adaptés" et se sont souvent servi de cette incohérence du gouvernement. Bien que les corps publics aient tous un "ministère-tuteur", ils ont vite compris qu'ils pouvaient aller frapper à d'autres portes pour obtenir ce qu'un ministère donné leur avait refusé.

L'implantation d'équipements communautaires est certes l'un des exemples les plus percutants à ce chapitre. Il serait sûrement intéressant de connaître avec exactitude les sommes investies et (et spécialement leur provenance!) pour l'implantation de parcs, d'arénas et de bibliothèques sur le territoire québécois.

Aussi, lorsque nous avons entrepris cette réflexion, nous avons eu l'idée de proposer un "super-ministère de la concertation", même si cela semble farfelu, nous y avons mis un certain espoir ... !

Toutefois, il nous est vite apparu qu'au pallier supérieur il faut aller au-delà de la seule concertation: il faut dorénavant que le gouvernement se donne une politique sociale globale, précise les règles du jeu pour tous ses ministères, et véhicule une forte volonté politique d'unicité.

3. Le rôle de l'Etat

Notre réflexion sur le rôle de l'Etat n'a pu être approfondie comme nous l'aurions désiré, et, il nous a été impossible d'obtenir un véritable consensus à ce propos.

Toutefois, plusieurs points ont été retenus à l'unanimité: d'abord, comme nous venons de le voir, le besoin d'une cohérence étatique. De là, tout pourrait plus facilement découler.

Et c'est d'abord à la suite de cette première étape que nous pourrions véritablement bien encadrer l'intervention gouvernementale, puisque dans le contexte actuel, il est bien difficile de discuter de l'intervention ou de la non intervention de l'Etat.

Le gouvernement, à notre sens, se devra aussi d'articuler et de proposer une politique sociale globale non-équivoque. L'un des premiers éléments à retenir de cette politique serait d'ailleurs l'attribution claire de fonctions et de responsabilités sociales aux intervenants.

Puis, nous croyons, à première vue, qu'il est souhaitable qu'une fois ces premiers gestes posés, le gouvernement intervienne de moins en moins et se confine à des rôles tels que celui d'être le protecteur vigilant des intérêts collectifs.

A court terme, toutefois, le gouvernement devrait aussi mettre sur pied des politiques claires incitant fortement à la concertation.

Et, finalement, dans ce même esprit, nous croyons que le gouvernement devrait intervenir auprès des corps publics, non plus en contrôlant les moyens qu'il donne ou dont se dotent les corps publics, mais en contrôlant l'atteinte des objectifs formulés et présentés par ces derniers.

Aussi, il demeure évident que l'Etat, peu importe l'intensité de son action, interviendra toujours. Alors, espérons qu'il saura rendre les actions les plus cohérentes qui soient.

ANNEXE

LE LOISIR ET LA FORMATION DES ADULTES

DOCUMENT DE RÉFLEXION

NOTE:

Ce document a été envoyé à tous les Directeurs municipaux de Services de loisirs, régisseurs et responsables du secteur culturel, de même qu'aux présidents des comités locaux de loisirs, en novembre dernier, afin de susciter une réflexion sur la formation des adultes.

CONSEIL REGIONAL DES LOISIRS DE LA RIVE SUD

LE LOISIR ET LA FORMATION DES ADULTES

DOCUMENT DE RÉFLEXION

Présenté dans le cadre de la consultation
menée par la Commission d'étude sur la
formation des adultes

NOVEMBRE 80

PREMIERE PARTIE

QUELQUES IDÉES ET CONCEPTS EN MATIERE
DE LOISIR ET DE FORMATION,
VÉHICULÉS PAR LE GOUVERNEMENT QUÉBÉCOIS

1. LA COMMISSION D'ETUDE SUR LA FORMATION ET SES CONCEPTS

Nous reproduisons ici un extrait d'un document de la Commission qui présente les définitions qu'elle utilise pour mener à bien son intervention.

1.1. DEFINITIONS

La Commission a fait siennes deux définitions de l'Unesco, celle de l'éducation permanente et celle de l'éducation des adultes:

EDUCATION PERMANENTE *

l'expression "éducation permanente" désigne, quant à elle, un projet global qui vise aussi bien à restructurer le système éducatif existant qu'à développer toutes les possibilités formatives en dehors du système éducatif;

- . dans un tel projet, l'homme est agent de sa propre éducation par l'interaction permanente entre ses actions et sa réflexion;*
- . l'éducation, loin de se limiter à la période de scolarité, doit s'élargir aux dimensions de l'existence vécue, s'étendre à toutes les compétences et à tous les domaines du savoir, pouvoir s'acquérir par des moyens divers et favoriser toutes les formes de développement de la personnalité;*
- . les processus éducatifs dans lesquels sont engagés, au cours de leur vie, sous quelque forme que ce soit, les enfants, les jeunes et les adultes de tous âges, doivent être considérés comme un tout.*

EDUCATION DES ADULTES *

Ensemble des processus organisés d'éducation, quels qu'en soient le contenu, le niveau et la méthode, qu'ils soient formels ou non formels, qu'ils prolongent ou remplacent l'éducation initiale dispensée dans les établissements scolaires et universitaires et sous forme

d'apprentissage professionnel, grâce auxquels des personnes considérées comme adultes par la société dont elles font partie, développent leurs aptitudes, enrichissent leurs connaissances, améliorent leurs qualifications techniques ou professionnelles ou leur donnent une nouvelle orientation, et font évoluer leurs attitudes ou leur comportement dans la double perspective d'un épanouissement intégral de l'homme et d'une participation à un développement socio-économique et culturel équilibré et indépendant.

*Source: Unesco, recommandation sur le développement de l'éducation des adultes; Ottawa, février 1980, p. 3.

1.2 PRINCIPES DIRECTEURS DE LA COMMISSION

Nous vous référons au dépliant de la Commission, joint au présent document.

2. LE LIVRE BLANC SUR LE LOISIR ET LA NOTION DE FORMATION

Il n'est pas notre intention ici de disserter sur la frontière qui peut exister entre le loisir et la formation. La seule idée du loisir est en elle-même un concept dynamique, que n'a pas voulu définir, non plus, le gouvernement québécois.

Toutefois, soulignons ici quelques extraits du Livre blanc sur le loisir qui ont un rapport avec la notion de formation.

Une certaine idée du loisir, page 26:

- le gouvernement, sans vouloir définir le loisir...

"...en énumérant une série de principes abstraits destinés à satisfaire quelque penchant pour le discours théorique..."

... a néanmoins consenti à:

"...poser quelques jalons d'une définition du loisir..." "...en formulant l'essentiel

des concepts et des valeurs auxquels le gouvernement entend se référer et sur lesquels il se propose d'appuyer ses options de bases et ses programmes d'action."

Cette "idée" du loisir est formulée en cinq volets:

- 1 - Le loisir comme détente;
- 2 - Le loisir comme lieu de liberté et de créativité;
- 3 - Le loisir comme lieu de formation permanente;
- 4 - Le loisir comme pôle de développement culturel, social et économique;
- 5 - Le loisir comme droit de la personne.

Sous le troisième volet, le document gouvernemental précise:

"Parce qu'il est le lieu de la créativité, de l'expression et de la découverte, le loisir est fondamentalement éducatif: le loisir est même le lieu par excellence de la prise en charge par les groupes des processus les mieux enracinés et les mieux adaptés de formation et de promotion personnelles et collectives."

...

"...s'il y a un lieu vraiment personnalisé d'apprentissage, de développement et de formation, c'est bien le temps libre et le loisir qu'il permet."

...

"Entre le loisir et l'éducation permanente ainsi comprise, on l'aura deviné sans peine, des liens étroits et multiples s'établissent tout naturellement. En effet, comment ne pas voir que le loisir peut constituer un temps fort de l'éducation permanente, un élément essentiel de l'édification d'une véritable "cité éducative"?"

3. VERS UNE POLITIQUE DE FORMATION DES ADULTES

La Commission d'étude sur la formation des adultes entend

"...cerner, de façon spécifique, la problématique de l'adulte en situation d'apprentissage en tant que travailleur et citoyen ayant droit à l'éducation des adultes sous toutes ses formes, suivant les besoins qu'il a aux différentes étapes de sa vie."

Elle croit aussi

"...qu'il est temps d'identifier, de reconnaître, de supporter et de coordonner les investissements considérables d'énergies et d'argent qui ont été faits dans les réseaux institutionnels: commissions scolaires, cégeps, universités et non institutionnels: syndicats, entreprises, organismes volontaires, groupes de citoyens, associations diverses, etc."

Finalement, elle désire

"...proposer une politique composée, bien sûr, d'énoncés de principes, mais aussi assortie de moyens concrets tenant compte des pratiques novatrices que nous avons développées au cours des dernières années et de nos réalités culturelles et socio-économiques."

Le dépôt, par le gouvernement, de toute politique concernant un domaine particulier de notre vie individuelle ou collective amène des conséquences et des changements qui peuvent être considérables.

Déjà, il était évident que les domaines de la formation et du loisir avaient des liens bien étroits, et des frontières quelque peu imprécises. Les présentes citations gouvernementales, croyons-nous, le confirment.

En conséquence, nous croyons que la Commission d'étude sur la formation des adultes ne pourra se permettre de négliger l'impact du phénomène du loisir, au sein d'une politique globale de formation des adultes.

Et pour mieux influencer cette politique, nous vous invitons à faire valoir vos points de vue auprès de la Commission.

DEUXIEME PARTIE

QUELQUES ASPECTS DU LOISIR
SUSCEPTIBLES D'ETRE CONCERNÉS

Cette deuxième partie ne se prétend en aucun temps exhaustive. A peine voulons-nous présenter quelques aspects et quelques interrogations pouvant servir de point de départ à une réflexion sur le loisir et la formation.

Comme nous l'avons vu, la Commission entend dresser un constat de situation. Comment voyons-nous cette situation?

Le décret constituant la Commission d'étude sur la formation des adultes stipule

1. *"Que soit constituée, sous l'autorité de la Loi sur les commissions d'enquête (L.R.Q., c. C-37), une commission pour étudier et faire rapport sur la formation professionnelle et la formation socio-culturelle des adultes."*
2. *"Sans que son mandat ne soit restreint, la Commission fera porter ses recherches en particulier sur les questions relatives, entre autres:

"à l'éducation culturelle (non professionnelle) des adultes, dans les institutions d'enseignement et en dehors des institutions d'enseignement;"

"à l'éducation des adultes et à la promotion du bien-être collectif."*

La Commission a un mandat clair concernant le secteur dit de "formation (non professionnelle) socio-culturelle". Nous vous laissons le soin de présager de l'ampleur que peut revêtir l'étude de tout cet aspect socio-culturel.

Sous ce chapitre, nous croyons pertinent que votre voix soit entendue. Le Livre blanc sur le loisir a reconnu l'apport du secteur loisir dans ce champ fort vaste d'épanouissement personnel et collectif.

LA CONCERTATION SCOLAIRE-MUNICIPALE

N'est-ce point autour de la concertation scolaire-municipale que se définissent les rôles, le partage des responsabilités et la complémentarité des mandats de chacun des partenaires?

Comment se dessine, ou peut s'établir, cette concertation en regard du loisir et de la formation?
Comment voyez-vous la place des différents organismes dans ce domaine?

Le Livre blanc sur le loisir reconnaît à la municipalité le rôle de "maître d'oeuvre". Nul doute que cela inclut le secteur dit "socio-culturel". Dans le domaine du loisir, comprenons-nous!

Or, le Livre blanc sur le loisir mentionne, sous ce chapitre, que les milieux scolaires

"s'intéressent activement au développement du loisir au Québec, exerçant, dans bien des cas, un rôle de suppléance dont la population lui sait d'ailleurs gré."

Puis le Livre blanc affirme

"...le leadership de la concertation scolaire-municipale fait partie du mandat municipal de maîtrise d'oeuvre en matière de loisir."

Les domaines du loisir et de la formation peuvent être conçus soit comme deux champs distincts (ce qui impliquerait des concepts et des frontières vraiment précises, ce qui n'est peut-être pas le cas actuellement) soit comme deux champs complémentaires l'un de l'autre (comme semble le démontrer la première partie de ce document).

La concertation deviendrait alors l'outil nécessaire (voire obligatoire) qui permettrait d'assurer la complémentarité et de ces deux domaines, et des rôles que chaque intervenant pourrait y tenir.

Comment vivez-vous actuellement cette concertation? En fonction du domaine de la formation, la concertation devrait-elle déborder le seul cadre de l'entente protocolaire concernant la gestion des structures d'accueil? Peut-elle et doit-elle toucher les domaines de la programmation, de l'organisation, de la reconnaissance des besoins de l'utilisateur et de la réponse qui lui est accordée?

Si nous répondons oui à la question précédente, quelles en sont les implications? Sous l'étiquette du droit, de la démocratisation et de l'accessibilité à l'épanouissement "socio-culturel" (vocabulaire employé par la Commission), à quels dilemmes sont soumis les intervenants? Qu'en est-il des conflits "qualité vs quantité", "démocratisation vs accessibilité vs le coût du service"?

Qu'en est-il de la concertation faite en regard des ressources humaines? animateurs, moniteurs, professeurs peuvent souvent avoir des fonctions presque identiques. Comment voyez-vous cette situation?

LES ORGANISMES BENEVOLES ET VOLONTAIRES

Il existe au Québec un nombre incroyable d'organismes volontaires et bénévoles qui, implicitement ou explicitement, jouent un rôle dans ce vaste champ de la formation des adultes.

Autant une municipalité oeuvre-t-elle dans le domaine de la formation par le seul biais de ces organismes, autant la municipalité voisine peut soutenir plus de cent cinquante organismes de ce type.

Comment s'inséreront ces organismes dans une éventuelle politique gouvernementale de formation? Quels sont les besoins de ces organismes, leurs rôles, quelle reconnaissance recevront-ils dans le constat que dressera la Commission?

LES AUTRES SECTEURS DU LOISIR

Jusqu'à présent, nous avons vu que le gouvernement a souligné l'importance de l'aspect socio-culturel de la formation des adultes.

Sans s'engager dans une guerre de vocables, peut-être pouvons-nous nous interroger sur les autres "secteurs" du loisir.

Qu'en est-il de l'éducation en regard de la bonne condition physique, (Kino-Québec n'est-il point un agent de formation?) Le sport, en tant que lieu d'épanouissement n'appelle-t-il pas certaines acquisitions de connaissances (d'où formation)?

De même que le secteur plein air, où l'on fait de plus en plus appel à la "conscience écologique", elle-même conditionnée par une "certaine éducation"?

L'ensemble des intervenants du secteur dit "socio-éducatif" (scouts, AFEAS, Cercle des fermières) ont certainement eu un rôle à jouer jusqu'à aujourd'hui dans le domaine de la "formation". Qu'en sera-t-il demain? Où se situent-ils? Comment apprécie-t-on leurs actions?

Nous croyons que chacun des secteurs ci-haut mentionnés pourrait appeler, à lui seul, un avis complet, un constat exhaustif. Néanmoins, permettez-nous de vous proposer d'autres thèmes de réflexion.

TROISIEME PARTIE

LA FORMATION DES INTERVENANTS EN LOISIR

Nous vous proposons en ces lignes quelques interrogations susceptibles de faciliter l'expression de vos impressions sur la formation de l'intervenant en loisir, toujours dans une perspective d'éducation permanente et aux adultes.

1. L'INTERVENANT BENEVOLE:

Le Livre blanc sur le loisir signale que:

"on ne doit donc pas hésiter à faire de la valorisation du bénévolat le premier axe d'une stratégie concernant les ressources humaines du loisir".

Les bénévoles doivent donc avoir une place certaine et valorisée dans le développement du loisir:

"Elle (cette place) implique aussi qu'on leur rende accessibles l'information et les connaissances dont ils ont besoin dans leur champ d'intervention".

...

"une information et une formation étroitement liées aux situations concrètes quotidiennement vécues et pour la lecture desquelles on devrait pouvoir compter sur le soutien des municipalités et des organismes régionaux et nationaux de loisir".

Le Livre blanc consacre une section complète relative à la formation des bénévoles où on retrouve notamment l'intention gouvernementale d'encourager

"l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes de formation vraiment accessibles au plus grand nombre possible de travailleurs bénévoles".

"... on attendra des instances municipales du loisir qu'elles jouent un rôle de premier plan dans l'identification des besoins de formation du bénévole de la communauté. Dans l'accomplissement de cette tâche, les instances municipales devraient pouvoir compter sur l'appui des commissions scolaires, des collèges, des organismes nationaux..."

Depuis le dépôt du Livre blanc, le monde du loisir n'a reçu que très peu d'information sur l'opérationnalisation de la politique gouvernementale; cela est aussi vrai dans le domaine de la concertation en regard de la formation.

Comment réagissez-vous à ces énoncés de politique? Quel constat pouvez-vous actuellement faire sur la formation des bénévoles qui se fait dans votre milieu?

Quelle place peut prendre la formation du bénévole en loisir dans le cadre d'une politique globale de formation des adultes et comment cela peut-il s'articuler?

2. L'INTERVENANT REMUNERE:

Nous ne nous attarderons pas ici à la formation que reçoit le travailleur en loisir avant qu'il se retrouve sur le marché du travail.

Dans le cadre de l'étude portant sur la formation des adultes, nous croyons qu'il peut être intéressant que le travailleur en loisir s'interroge, à titre d'individu et de citoyen, sur ses besoins et ses possibilités de perfectionnement et de recyclage.

Par exemple, avez-vous des facilités ou des possibilités de continuer des études? Votre employeur vous reconnaît-il des droits au perfectionnement et vous invite-t-il à en profiter?

Le domaine de l'éducation des adultes qui vous intéresse est-il accessible: l'endroit où se donne les "cours", les heures où vous pouvez les suivre; ces cours sont-ils adaptés à votre réalité de travailleur?

L'évolution du loisir étant un phénomène dynamique, en perpétuel état de changements, comment voyez-vous la formation qu'il vous est ou serait nécessaire pour vous adapter à ces changements?

CONCLUSION

Nous sommes d'avis que le monde du loisir doit être présent à l'actuel débat concernant la formation des adultes. Ce document, bien sûr, n'a pas fait le tour de la question. Par exemple, nous ne nous sommes pas interrogés sur l'ensemble des programmes et des initiatives que prennent de façon non-concertée, presque tous les ministères, autant fédéraux que provinciaux, etc.

Nous n'avons pas non plus insisté sur la question de l'accessibilité des ressources, particulièrement en milieu rural. Ni sur la formation purement sectorielle, comme les différents stages d'initiateurs, entraîneurs, moniteurs, etc.

Nous sommes d'ailleurs convaincu que vous êtes en mesure d'alimenter concrètement ce vaste débat, par votre vécu et l'expérience que vous possédez dans vos milieux respectifs.

Osons-nous le répéter, nous croyons que les enjeux de cette future politique de formation des adultes sont importants. Que l'on pense aux rôles ou aux obligations qui seront dévolus aux organismes touchant de près ou de loin le domaine de la formation, ou que l'on pense à la masse monétaire qui pourrait se "raccrocher" à tout ce vaste domaine.

Nous croyons qu'il est important de réagir, et c'est là, l'essentiel de notre démarche.